



---

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2020

# SOMMAIRE

A.	INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS .....	3
I.	Historique.....	3
II.	Faits marquants : .....	3
III.	Les objectifs généraux : .....	7
IV.	Les objectifs du Sytraival : .....	7
V.	Répartition globale des déchets des ménages : .....	8
B.	LES INDICATEURS TECHNIQUES .....	9
I.	Répartition des tonnages en 2020.....	9
	Répartition par catégorie de déchets en kg par an et par habitant.....	10
II.	Le traitement des déchets ménagers et assimilés .....	11
I.	<i>Localisation et nature des traitements et valorisation (flux gérés par le Sytraival)</i> .....	11
II.	<i>Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs</i> .....	12
III.	<i>Nature des déchets traités par unité de traitement</i> .....	12
a.	Unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône .....	12
b.	Chaufferie bois .....	14
c.	Centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne .....	14
d.	Centre de traitement de Quincieux .....	16
e.	Le traitement des déchets verts.....	17
f.	Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III) .....	18
g.	La collecte sélective .....	18
h.	Collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E) .....	25
i.	Collecte des meubles (Eco-Mobilier) .....	26
j.	Récapitulatif des soutiens des Eco-organismes .....	29
C.	LES INDICATEURS FINANCIERS .....	29
I.	Synthèse générale des comptes.....	29
II.	Prix des prestations .....	30
D.	COMMUNICATION et PREVENTION .....	32
I.	Communication .....	33
II.	Prévention .....	34
E.	RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (intégralité des tonnes produites par les adhérents du SYTRAIVAL).....	35
F.	BILAN / Loi de transition énergétique et économie circulaire .....	36

## A. INTRODUCTION / FAITS MARQUANTS

### I. Historique

Le SYNDICAT MIXTE est un établissement public intercommunal qui regroupe, suite à la réforme territoriale du 1<sup>er</sup> janvier 2014, 9 groupements, 263 communes représentant environ 355 000 habitants, sur 3 départements (Rhône, Ain et Saône-et-Loire).

Il est né en 1978 de la volonté des élus, placés devant le problème difficile de l'élimination des déchets, à la suite du remplissage de la décharge contrôlée de Villefranche-sur-Saône.

En 1981, une usine d'incinération a été construite permettant de traiter environ 35 000 tonnes de déchets par an. L'énergie produite était valorisée en chaleur grâce à la construction d'un réseau d'une longueur de 5 500 mètres fournissant de la chaleur et de l'eau chaude à 3 000 logements sociaux et 1 000 m<sup>2</sup> de bureaux.

Une première réflexion sur la collecte sélective conduit à la création d'une plate-forme de compostage des déchets verts afin d'assurer la valorisation organique de 14 000 tonnes de végétaux qui finissaient auparavant en décharge ou dans l'usine d'incinération avec les ordures ménagères. Cette plate-forme de compostage a été ouverte en Avril 1997.

Des contrats d'objectifs de collecte sélective sont signés entre les groupements de communes, le Syndicat Mixte et Eco-Emballage au mois de Décembre 1998.

Le Syndicat Mixte s'engageait dans le même temps, conformément aux plans départementaux, à compléter le dispositif de gestion des déchets par l'extension de son usine d'incinération en construisant en 2001 un second four de 6,5 tonnes à l'heure, et à la mise aux normes du traitement des fumées sur le four existant. L'énergie produite est valorisée via le réseau de chaleur, la production de vapeur pour sécher les boues de la station d'épuration et la vente d'électricité.

Cet ensemble de dispositions a permis au Syndicat Mixte et aux établissements de coopération intercommunale qui le composent de passer l'échéance légale de 2002, et d'assurer l'application des nouvelles normes de 2005.

En 2020, de nouvelles exigences suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération en décembre 2019 vont faire évoluer les Unités de valorisation énergétiques.

Des travaux de rénovation et de réduction des émissions ont débutés en 2020 sur l'UVE de Villefranche-sur-Saône et se termineront en 2021.

### II. Faits marquants

#### En 2020

- Unité de valorisation énergétique

Le marché signé avec CIDEME est un marché public global de performances (MPGP) de 10 ans avec des travaux sur les deux premières années.

Ces travaux de rénovation sont justifiés par le vieillissement des installations ainsi que pour tenir compte des nouvelles exigences réglementaires suite à la parution des conclusions sur les meilleures techniques disponibles du secteur de l'incinération en décembre 2019.

Ces travaux consistent en :

- La modification de la réception et de la manutention des déchets ;
- La fiabilisation des fours chaudières ;
- L'amélioration de la valorisation énergétique ;
- Le traitement des fumées ;
- La salle pédagogique et les locaux sociaux.

Le montant des travaux est estimé à 21 000 000 €.

Les travaux ont démarré en septembre sur la ligne 2 et se poursuivent jusque fin 2021. Les travaux se font sur une usine qui reste en fonctionnement.

➤ Réseau de chaleur

En 2020, des extensions ont été réalisées pour alimenter de nouveaux bâtiments : 2 copropriétés (100 logements), un établissement recevant du public et un gymnase.

➤ Collecte sélective

- Collecte des meubles (DEA) : la totalité des déchèteries en capacité d'accueillir une benne dédiée aux Déchets d'Equipements d'Ameublement (DEA) a été équipée d'une benne, afin de pouvoir trier et valoriser les DEA en partenariat avec l'éco-organisme ECOMOBILIER.
- Extension de consignes de tri (ECT) : suite à l'incendie du centre de tri NICOLLIN survenu en 2019, le passage aux ECT est repoussé début d'année 2022.

➤ Communication

- Avec la COVID 19, beaucoup d'événements et de projets ont été stoppés ou ralentis. Sur 2020, des animations scolaires ont eu lieu.
- Un autocollant « stop au carton » dans la colonne papier a été distribué à toutes les collectivités afin de lutter contre la dégradation de la qualité. En effet, pour refaire du papier journal, il est nécessaire d'avoir des fibres de cellulose de bonne qualité ce qui n'est pas le cas dans les cartons.

➤ Prévention

- Un site de compostage partagé a été inauguré sur le territoire de la CCSB. Sa mise en place était un partenariat entre le Sytraival et la collectivité.
- De la vaisselle réutilisable a été proposée à nos adhérents afin de lutter contre la vaisselle jetable.

## **Prévisions 2021**

○ **Unité de valorisation énergétique**

Les travaux commencés en 2020 s'achèveront par l'extension de la fosse et la mise en place d'un nouveau traitement des oxydes d'azote.

○ **Réseau de chaleur**

Dans le cadre du développement de la ZAC Quarantaine, certains bâtiments vont être raccordés et il est prévu une extension pour alimenter l'école Jean Macé.

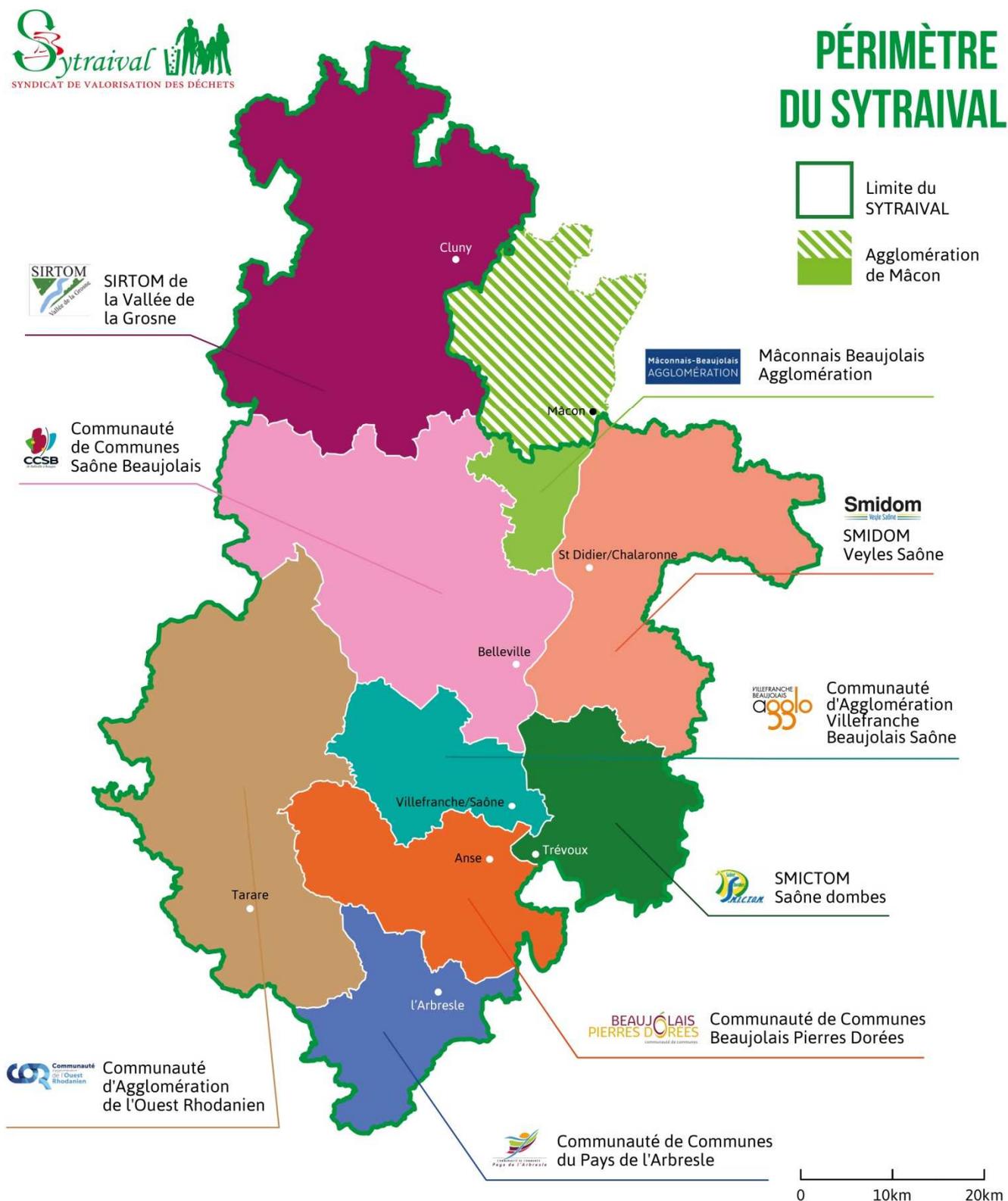
○ **Communication**

- Un audit sur la communication est prévu afin de réaliser un plan de communication sur trois ans.
- Les extensions de consignes de tri plastique seront mises en place en 2022 et la communication auprès des adhérents et habitants débutera en 2021.
- Un travail serait fait sur une nouvelle identité visuelle.

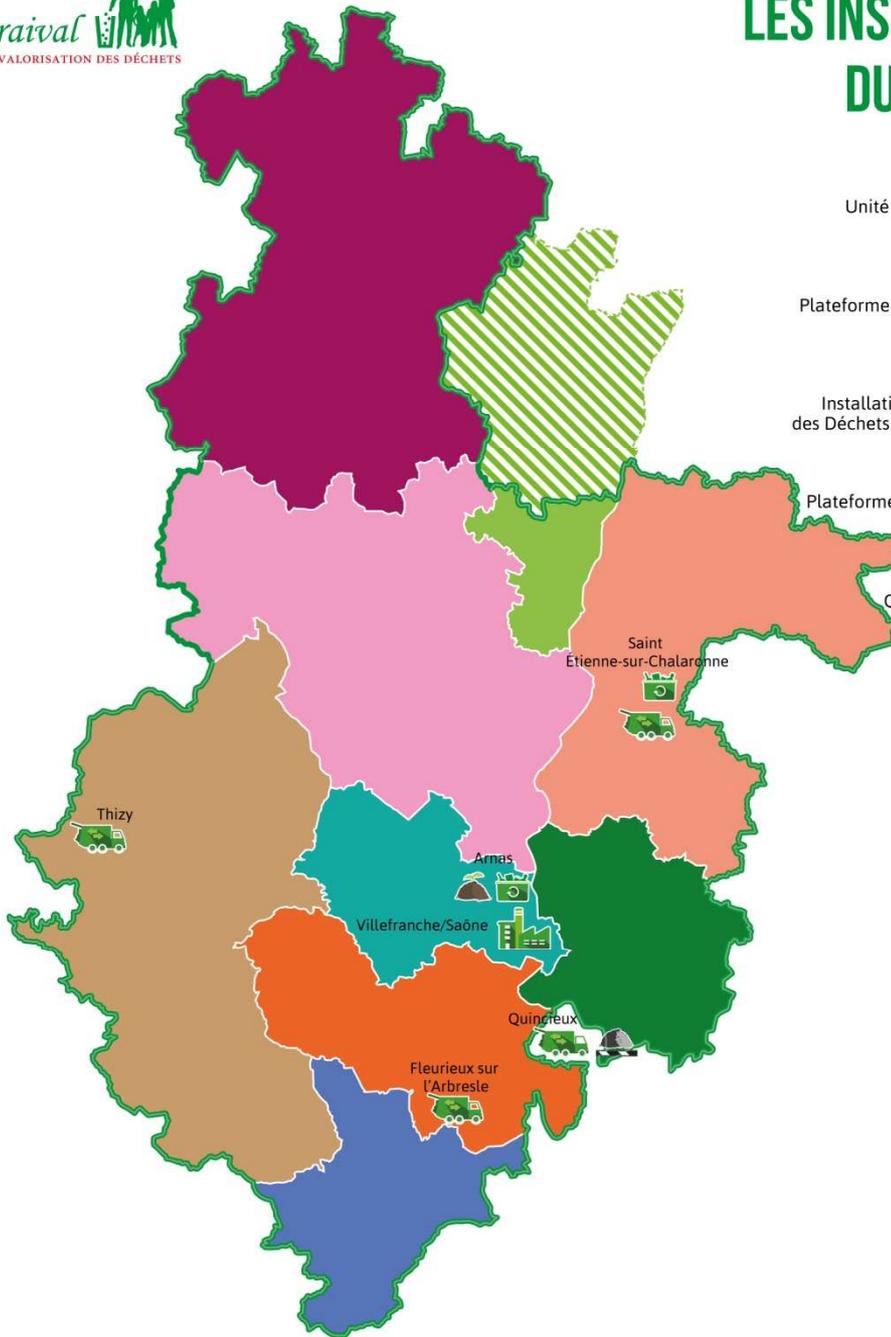
○ **Prévention / Economie circulaire**

- De nouveaux sites de compostage partagés seront mis en place sur 2021.
- Un test sera fait sur la collecte et le traitement des biodéchets en plateforme de compostage.
- Un audit sera fait sur l'économie circulaire afin de réaliser des fiches actions.

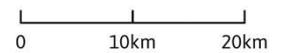
**Le périmètre du Syndicat**



# LES INSTALLATIONS DU SYTRAIVAL



- UVE**  
 Unité de Valorisation énergétique
 
- COMPOST**  
 Plateforme de Compostage
 
- ISDND**  
 Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
 
- MACHEFERS**  
 Plateforme de maturation des mâchefers
 
- TRANSFERT**  
 Quai de transfert
 



### III. Les objectifs généraux

La Loi de Transition Energétique et de la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, et la loi du 10 février 2020 relative à la Lutte contre le gaspillage et à l'Economie Circulaire (LEC) fixent comme priorité la prévention et la réduction de la production des déchets et à défaut, hiérarchisent les modes de traitement : réutilisation, recyclage, valorisation (matière ou énergétique) et élimination.

Les objectifs que doivent atteindre le Sytraival et ses adhérents sont les suivants :

- Réduire de 15 % les déchets ménagers à l'échéance 2030 par rapport à 2010.
- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage de 55 % en 2025 à 65 % en 2035.
- Généralisation des extensions de consignes de tri de tous les plastiques d'emballages ménagers avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Mise en place du tri à la source des déchets organiques d'ici 2025.

Des outils sont en cours de développement au sein des EPCI adhérentes avec le soutien et l'accompagnement du Sytraival :

- Mise en place de programme locaux de prévention ou territoires Zéro déchets / Zéro gaspillage par les EPCI adhérentes.
- Création de ressourceries et / ou de valoristes sur les déchèteries par les EPCI adhérentes.
- Mise en place de commissions travaillant sur la prévention, le développement durable, la communication et la collecte sélective, permettant une réflexion globale sur le territoire du Sytraival.
- Participation du Sytraival au développement de la collecte des biodéchets.

### IV. Les objectifs du Sytraival

Le Sytraival a pour compétence le traitement et la valorisation des déchets collectés par ses EPCI adhérentes.

Les statuts Sytraival se décomposent en 4 secteurs de compétence bien distincts, avec pour chacun d'entre eux une comptabilité autonome :

- la valorisation énergétique par l'incinération de déchets ménagers assimilables avec récupération de l'énergie sous forme de chaleur et d'électricité ;
- la collecte sélective ;
- le compostage des déchets verts ;
- la valorisation des déchets inertes.

La mission principale du Sytraival est de traiter les déchets confiés par ses EPCI adhérentes en respectant la hiérarchisation des modes de traitement, à savoir : la réutilisation, la valorisation matière, la valorisation énergétique et l'élimination.

Lors du débat d'orientation budgétaire, des objectifs annuels chiffrés de réduction des déchets ménagers et d'augmentation des taux de valorisation sont fixés.

Les résultats de l'année par rapport aux objectifs sont présentés en fin de rapport au niveau du bilan.

## V. Répartition globale des déchets des ménages

Les groupements de communes composant le Sytraival ont collecté et traité en 2020, **201 501 tonnes** de déchets ménagers

**soit environ 537 kg par an et par habitant (pour 550 kg en 2019)**

Pour bien prendre conscience des enjeux pour les collectivités, ceci représente par habitant et par an les quantités suivantes :

<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	<b>37,5%</b>
Verre	7,4%
Papiers (P)	2,2%
Emballages légers (EL)	3,2%
Multi matériaux (P+EL)	2,1%
<b>Sous-total collecte sélective</b>	<b>15,0%</b>
Déchets verts	11,0%
Gravats	10,5%
Ferraille	2,3%
Cartons	2,2%
Bois	5,8%
Encombrants	8,6%
DEA	3,5%
D3E	1,6%
Déchets dangereux	0,5%
Plâtre	1,4%
Autre	0,2%
<b>Sous-total Déchèteries</b>	<b>47,6%</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>100,0%</b>

## B. LES INDICATEURS TECHNIQUES

### I. Répartition des tonnages en 2020

La répartition des tonnages par nature et par groupement de communes est présentée dans le tableau ci-après (prenant en compte l'intégralité des tonnages produits par les collectivités, sachant que certaines catégories / flux de déchets ne sont pas gérés par le Sytraival) :

Tonnages 2020	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maonnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM	Total
<b>Ordures ménagères</b>	17 345	10 936	3 869	3 099	10 734	6 660	9 466	8 378	4 976	<b>75 463</b>
<b>Verre</b>	2 103	2 103	1 116	620	1 820	1 410	2 505	1 443	1 838	<b>14 958</b>
<b>Papiers (P)</b>	198	680	428	330	752	0	648	556	816	<b>4 408</b>
<b>Emballages légers (EL)</b>	247	1 643	471	215	1 359	0	590	813	1 178	<b>6 516</b>
<b>Multimatériaux (P+EL)</b>	2 131	0	0	0	0	2 021	146	0	0	<b>4 298</b>
<b>Déchets verts</b>	2 015	3 528	172	1 046	3 202	2 413	1 822	3 620	4 343	<b>22 161</b>
<b>Gravats</b>	2 252	4 039	1 234	699	2 139	2 482	2 196	3 083	3 110	<b>21 234</b>
<b>Ferraille</b>	452	636	437	192	715	519	778	459	534	<b>4 722</b>
<b>Cartons</b>	426	642	346	195	946	397	594	367	511	<b>4 424</b>
<b>Bois</b>	869	1 554	813	505	3 511	988	1 417	673	1 270	<b>11 600</b>
<b>Encombrants</b>	1 184	2 645	977	568	5 561	1 209	1 761	1 261	2 122	<b>17 288</b>
<b>DEA</b>	797	1 090	347	162	1 055	857	759	1 475	596	<b>7 138</b>
<b>D3E</b>	329	467	245	138	499	364	428	345	413	<b>3 228</b>
<b>DDM</b>	95	113	56	42	105	0	153	170	184	<b>918</b>
<b>Plâtre</b>	285	403	151	80	653	210	397	316	336	<b>2 831</b>
<b>Autre</b>	10	0	7	25	112	77	0	0	85	<b>316</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>30 737</b>	<b>30 479</b>	<b>10 668</b>	<b>7 916</b>	<b>33 164</b>	<b>19 606</b>	<b>23 660</b>	<b>22 960</b>	<b>22 311</b>	<b>201 501</b>
<b>Ordures ménagères</b>	56,4%	35,9%	36,3%	39,1%	32,4%	34,0%	40,0%	36,5%	22,3%	<b>37,5%</b>
<b>Verre</b>	6,8%	6,9%	10,5%	7,8%	5,5%	7,2%	10,6%	6,3%	8,2%	<b>7,4%</b>
<b>Journaux magazines</b>	0,6%	2,2%	4,0%	4,2%	2,3%	0,0%	2,7%	2,4%	3,7%	<b>2,2%</b>
<b>Emballages légers</b>	0,8%	5,4%	4,4%	2,7%	4,1%	0,0%	2,5%	3,5%	5,3%	<b>3,2%</b>
<b>Multimatériaux</b>	6,9%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	10,3%	0,6%	0,0%	0,0%	<b>2,1%</b>
<b>Déchets verts</b>	6,6%	11,6%	1,6%	13,2%	9,7%	12,3%	7,7%	15,8%	19,5%	<b>11,0%</b>
<b>Gravats</b>	7,3%	13,3%	11,6%	8,8%	6,4%	12,7%	9,3%	13,4%	13,9%	<b>10,5%</b>
<b>Ferraille</b>	1,5%	2,1%	4,1%	2,4%	2,2%	2,6%	3,3%	2,0%	2,4%	<b>2,3%</b>
<b>Cartons</b>	1,4%	2,1%	3,2%	2,5%	2,9%	2,0%	2,5%	1,6%	2,3%	<b>2,2%</b>
<b>Bois</b>	2,8%	5,1%	7,6%	6,4%	10,6%	5,0%	6,0%	2,9%	5,7%	<b>5,8%</b>
<b>Encombrants</b>	3,9%	8,7%	9,2%	7,2%	16,8%	6,2%	7,4%	5,5%	9,5%	<b>8,6%</b>
<b>DEA</b>	2,6%	3,6%	3,3%	2,0%	3,2%	4,4%	3,2%	6,4%	2,7%	<b>3,5%</b>
<b>D3E</b>	1,1%	1,5%	2,3%	1,7%	1,5%	1,9%	1,8%	1,5%	1,8%	<b>1,6%</b>
<b>DDM</b>	0,3%	0,4%	0,5%	0,5%	0,3%	0,0%	0,6%	0,7%	0,8%	<b>0,5%</b>
<b>Plâtre</b>	0,9%	1,3%	1,4%	1,0%	2,0%	1,1%	1,7%	1,4%	1,5%	<b>1,4%</b>
<b>Autre</b>	0,0%	0,0%	0,1%	0,3%	0,3%	0,4%	0,0%	0,0%	0,4%	<b>0,2%</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Les déchetteries sont gérées par les Communautés de Communes et d'Agglomération ou les Syndicats de collecte. Il en existe 29 qui collectent 95 858 589 tonnes soit 47.6 % du tonnage total produit par le territoire.

A territoire constant, le tonnage en déchetteries a baissé (255 kg / hab. en 2020, contre 266 kg / hab. en 2019).

A noter la fermeture des déchetteries pendant la première phase du COVID 19.

Répartition par catégorie de déchets en kg par an et par habitant :

Performances 2020 (kg / an / habitant)	Agglo de Villefranche	Beaujolais Pierres Dorées	SIRTOM	Maconnais Beaujolais	Ouest Rhodanien	Pays de l'Arbresle	Saône Beaujolais	Dombes Saône Vallée	SMIDOM	Moyenne
<b>Populations municipales*</b>	73 090	52 275	21 869	14 702	50 591	3 7613	44 134	38 078	42 768	<b>375 120</b>
<b>Ordures ménagères</b>	237	209	177	211	212	177	214	220	116	<b>201,17</b>
<b>Verre</b>	29	40,2	51	42	36	37	57	38	43	<b>39,88</b>
<b>Papiers (P)</b>	3	13	20	22	15	0	15	15	19	<b>19,26</b>
<b>Emballages légers (EL)</b>	3	31	22	15	27	0	13	21	28	<b>21,36</b>
<b>Multimatériaux (P+EL)</b>	29	0	0	0	0	54	3	0	0	<b>41,82</b>
<b>Sous-total CS</b>	<b>64</b>	<b>85</b>	<b>92</b>	<b>79</b>	<b>78</b>	<b>91</b>	<b>88</b>	<b>74</b>	<b>90</b>	<b>80,45</b>
<b>Déchets verts</b>	30	67	8	71	63	64	41	82	102	<b>59,08</b>
<b>Gravats</b>	34	77	56	48	42	66	50	70	73	<b>56,61</b>
<b>Ferraille</b>	7	12	20	13	14	14	18	10	12	<b>12,59</b>
<b>Cartons</b>	6	12	16	13	19	11	13	8	12	<b>11,79</b>
<b>Bois</b>	13	30	37	34	69	26	32	15	30	<b>30,92</b>
<b>Encombrants</b>	18	51	45	39	110	32	40	28	50	<b>46,09</b>
<b>DEA</b>	12	21	16	11	21	23	17	33	14	<b>19,03</b>
<b>D3E</b>	5	9	11	9	10	10	10	8	10	<b>8,60</b>
<b>DDM</b>	1	2	3	3	2	0	3	4	4	<b>2,45</b>
<b>Plâtre</b>	4	8	7	5	13	6	9	7	8	<b>7,55</b>
<b>Autre</b>	0	0	0	2	2	2	0	0	2	<b>0,84</b>
<b>Sous-total déchèteries</b>	<b>130</b>	<b>289</b>	<b>219</b>	<b>248</b>	<b>366</b>	<b>253</b>	<b>233</b>	<b>266</b>	<b>316</b>	<b>255,54</b>
<b>Total des déchets</b>	<b>432</b>	<b>583</b>	<b>488</b>	<b>538</b>	<b>656</b>	<b>521</b>	<b>536</b>	<b>560</b>	<b>522</b>	<b>537,16</b>

\*population municipale, INSEE 2017 (sur la base des communes au 1<sup>er</sup> janvier 2020)

L'ensemble des données régionales et nationales citées dans le paragraphe suivant est extrait de l'enquête 2019 (données 2018) de SINDRA (Observatoire des déchets en Auvergne Rhône Alpes), base INSEE 2015.

La quantité totale de déchets de 537 kg / hab se situe en dessous de la moyenne nationale de 568 kg / an / hab, (ces performances prenant en compte les gravats) et au niveau de la production régionale de 548 kg :

- Une baisse est constatée sur le total des déchets collectés en déchèteries (- 9 kg / an / hab). Cette baisse peut s'expliquer par la fermeture des déchèteries pendant la première phase du COVID 19.
- La production d'ordures ménagères est en baisse (201 kg / an / hab) et reste bien inférieure aux 233 kg produits au niveau régional.
- La collecte sélective augmente légèrement (+ 1 kg / an / hab) mais reste inférieure aux résultats régionaux se situant à 85 kg.

## II. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

### I. Localisation et nature des traitements et valorisation (flux gérés par le Sytraival)

Unité de traitement	Déchets traités en 2015	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2016	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2017	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2018	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2019	% par rapport Année précédente	Déchets traités en 2020	% par rapport Année précédente
Usine d'incinération	79 686 t	- 6,8%	77 530 t	- 2,7 %	76 684 t	-1,1 %	81 769 t	+ 7 %	74 420 t	- 9 %	79 227 t	+6.5 %
Centre de stockage des déchets ménagers de Sytraival	93 t	- 66 %	168 t	+45%	427 t	+ 154 %	317 t	- 26 %	655 t	+6.6 %	915 t	+ 40 %
Centre de stockage des déchets non dangereux hors syndicat	1 429 t	+ 177 %	978 t	- 31%	3 239 t	+ 230 %	1 263 t	- 61 %	3 126 t	+ 147%	2 442 t	- 22 %
Unité de valorisation des déchets inertes d'Arnas	12 115 t	- 11 %	11 347 t	- 2.9%	12 940 t	+ 14 %	13 095 t	+ 1,2 %	8 970 t	- 31.5%	8 473 t	- 5%
Usine d'incinération hors syndicat	1 242 t	17 %	3 024 t	+143 %	3235 t	+ 7 %	3744 t	+ 15 %	6 874 t	+ 83.5%	4 917 t	- 28.5%
Mise en balle des ordures ménagères résiduelles	1 200 t	- 5 %	1272 t	+6%	1 392 t	+ 8,6 %	1 400 t	+ 0 %	1 389 t	+ 0%	1 399 t	+ 0%
Unité de méthanisation					486 t		437 t	- 10 %	1 088 t	+ 149 %	364 t	-66 %
Centres de compostage	18 279 t	- 13 %	22 195 t	+ 24 %	19 433 t	- 16 %	19 209 t	- 1 %	20 015 t	+ 4.2 %	18 090 t	- 9.6 %
Centre de maturation des mâchefers Quincieux					13 019 t		22 519 t	+ 73 %	19 108 t	- 17.8%	21 777 t	+ 14%
Plateforme de broyage des encombrants	2800 t		2 265 t		5 505 t		6 745 t	+ 22 %	5 785 t	+ 22 %	5 505 t	- 4.8 %
<b>TOTAL en tonnes</b>	<b>116 433</b>	<b>- 6,5 %</b>	<b>118 777</b>	<b>+ 2.6%</b>	<b>139 360 t</b>	<b>+ 17,3 %</b>	<b>150 498 t</b>	<b>+ 8 %</b>	<b>141 430 t</b>	<b>- 6.4 %</b>	<b>143 109 t</b>	<b>- 1.2 %</b>

## II. Capacité des installations et tonnage traité par type de producteurs

	Incinération	Stockage	Valorisation des inertes	Compostage	Centre de tri	Installation de maturation des mâchefers
Capacité réglementaire des installations (t. / an)	86 700 t	1 000 t				25 000 t
<b>Tonnages effectivement traités en 2020</b>						
Tonnage OM traité des collectivités du syndicat	68 161 t	0 t	8 473 t	18 090 t	10 588 t	
Tonnage déchets non ménagers ou hors collectivités	11 066 t	915 t		1 627 t		13 966 t
Tonnages des collectivités clientes						7 780 t

## III. Nature des déchets traités par unité de traitement

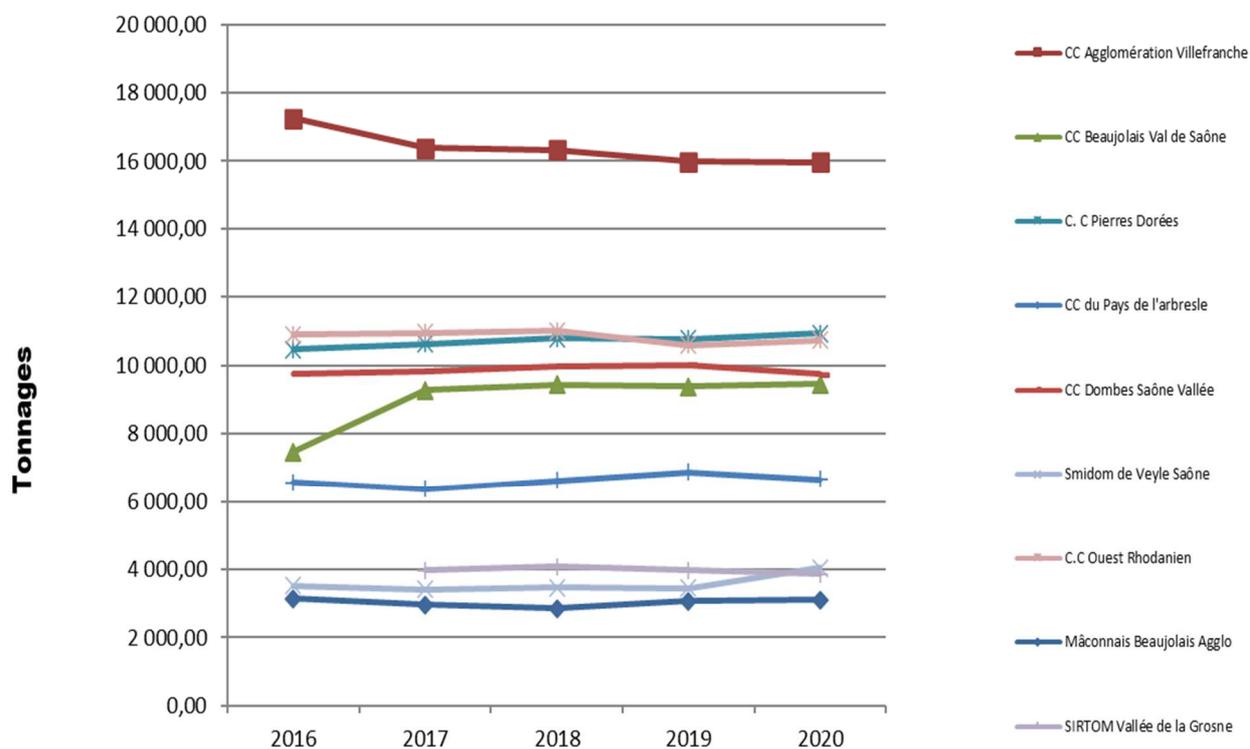
### a. Unité de valorisation énergétique de Villefranche-sur-Saône

En 2020, l'unité de valorisation énergétique a mieux fonctionné qu'en 2020 et a permis de traiter 88 % des ordures ménagères résiduelles qui proviennent du périmètre du SYNDICAT.

On observe globalement une légère baisse de 1 % de la production des résidus ménagers résiduels sur le territoire.

Un habitant du Sytraival produit en moyenne 201 kg / an (population INSEE 2017) avec une valeur maximale annuelle de 237 kg / hab. / an (CA de Villefranche-sur-Saône), et une valeur minimale à 116 kg / hab. / an (SMIDOM Veyle Saône, collectivité en redevance incitative). Au niveau régional le ratio est de 230 kg / hab.

### Evolution des ordures ménagères résiduelles



- **Nature des déchets traités sur l'unité de valorisation énergétique (en tonnes)**

Années	OMR	Déchets assimilables aux OMR	Déchets d'activité de soins	Boues de STEP	Refus de tri	TOTAL
2015	70 099	7 897	693	0	930	<b>79 619</b>
2016	67 652	7 282	1 218	79	1 299	<b>77 530</b>
2017	67 064	9 621	1 069	0	612	<b>76 685</b>
2018	69 808	9 108	1 137	0	1 716	<b>81 769</b>
2019	62 825	8 518	1 181	0	1 896	<b>74 420</b>
2020	68 161	7 933	1 354	0	1 779	<b>79 227</b>

En 2020, l'unité de valorisation énergétique a mieux fonctionné qu'en 2019 et des travaux sont en cours pour retrouver des capacités de traitements.

Le tonnage détourné a été réduit de 31 % par rapport à 2019, soit 9 121 tonnes détournées.

- **Valorisation des énergies**

Les **79 227 tonnes** de déchets produisent de la vapeur dont l'énergie va être utilisée au fonctionnement de l'usine, à la production de chaleur et d'électricité.

Tonnage annuel de vapeur		Evolution (année de base : 2003)
2003	227 641	
2004	221 646	- 2,63 %
2005	237 599	4,37 %
2006	244 209	7,30 %
2007	239 054	5,00 %
2008	232 718	2,23 %
2009	229 850	0,97 %
2010	223 246	-1,93 %
2011	223 619	-1,77 %
2012	242 455	6,5 %
2013	243 341	6,9 %
2014	253 187	11,22 %
2015	238 022	4,50 %
2016	234 406	2,8 %
2017	237 128	4,17 %
2018	251 897	10,66%
2019	219 156	-3.9%
2020	240 491	+ 5.3%

On constate une production de vapeur comparable aux années 2012-2015 avec une baisse de 5 % des déchets traités. Ce qui montre l'augmentation du pouvoir calorifique des déchets traités.

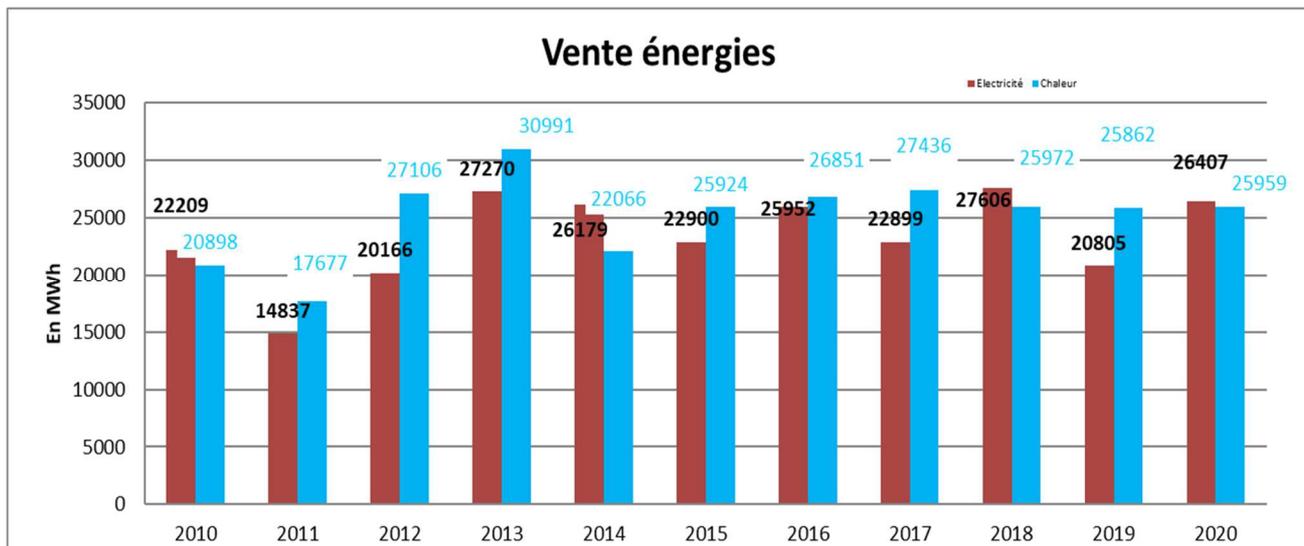
Au bilan le Sytraival a vendu :

- **Vente électricité**

26 407 MWH, soit une vente correcte d'électricité.

- **Vente de chaleur**

25 959 MWh, soit une consommation stable par rapport à 2018 et 2019 avec une rigueur climatique plus faible de 6 %.



o **Efficacité énergétique de l'installation :**

La performance énergétique de l'usine est égale **82.5 %**, contre 75 % en 2019 (- **6,9 %**). Elle permet la réduction de la TGAP (supérieure à 60 %).

o **Résidus issus de l'incinération :**

- *Les mâchefers* (14 000 t.), soit 176 kg par tonnes de déchets incinérés (ratio en légère baisse par rapport à 2019), ont été en totalité transportés sur la plateforme de maturation de Quincieux pour être valorisés en sous-couche routière après extraction des métaux ferreux et non ferreux.
- *Métaux ferreux* : 1 843 tonnes valorisées en aciérie.
- *Métaux non ferreux* : 333 tonnes qui partent sur une plateforme en Italie pour séparer les différents métaux avant valorisation.
- *Les cendres d'incinération* (2 468 t.), soit 31.5 kg par tonnes de déchets incinérés, issues de l'épuration des fumées sont valorisées après un traitement de solidification / stabilisation dans une mine de sel en Allemagne comme matériaux de comblement.

**b. Chaufferie bois**

La mise en route a eu lieu en Novembre 2010. Cette chaufferie bois a pour vocation d'apporter une énergie complémentaire au réseau de chaleur.

En 2020, la chaufferie bois a fourni près de 18 % (5 5526 MWh, soit 2 100 tonnes de bois) de l'énergie primaire annuelle délivrée au départ du réseau, soit 32 200 MWh.

**c. Centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne**

En 2017, le centre de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est autorisé par arrêté préfectoral à continuer l'exploitation de la zone de stockage, et à réaliser les activités de broyage des encombrants et de mise en balles des OMR pour des tonnages supérieurs.

o **Centre de stockage (en tonnes)**

Années	Résidus de tri ou cendres	Encombrants	Amiante	Inertes	TOTAL
2015	92			9,5	101,5
2016	157	2	9,5		168,5
2017	164	239	24	1	428,0
2018	130	158	29		317
2019	205.5	448	1.5		655
2020	125.1	789.4	0	0	914.5

Seuls les déchets ne pouvant pas être valorisés en matière ou en énergie sont enfouis. Les tonnages enfouis ont augmenté en 2019 et 2020 suite aux arrêts de l'UVE de Villefranche-sur-Saône.

- **Broyage d'encombrants**

3 987 tonnes réceptionnées en provenance des déchèteries du SMIDOM Veyle Saône, du SIRTOM de la Vallée de la Grosne, et d'une partie des déchèteries de Belleville et d'Arnas.



Les encombrants font l'objet d'un tri sommaire à la pelle de manière à séparer les déchets valorisables en recyclage, et les déchets non incinérables (comme les isolants thermiques).

- **Mise en balle**

Durant l'arrêt technique de l'usine de Septembre 2020, une partie des ordures ménagères (1 398 tonnes) a été mise en balle par un prestataire extérieur, puis stockée temporairement pour être reprise durant cet hiver, permettant d'une part de combler les périodes de faible charge de l'usine d'incinération, et d'autre part de valoriser de l'énergie supplémentaire.

- **Station de traitement des lixiviats in situ**

En 2018, une station de traitement in situ des lixiviats permet de réduire de 65 % le transport des eaux souillées en station d'épuration. Celle-ci est constituée d'un traitement biologique, suivi d'une filtration membranaire et l'eau traitée est réutilisée sur le site. En 2020, 2 576 m<sup>3</sup> ont été traités, et 1 590 m<sup>3</sup> d'eau traitée ont été réutilisés sur le site ou rejetés, et 1600 m<sup>3</sup> ont été évacués à la station d'épuration de Mâcon.



- **Création d'un casier de stockage des déchets inertes**

Cette création permettra de répondre aux besoins des EPCI adhérentes au Sytraival sur le traitement de leurs bennes de déchets inertes en provenance de leurs déchèteries. L'exploitation a démarré en Janvier 2021.



**d. Centre de traitement de Quincieux**

Le Sytraival a confié à SUEZ l'exploitation des 3 activités du site, démarrée début 2017 :

- Maturation et valorisation des mâchefers d'incinération, depuis Janvier 2017
- Tri et broyage des encombrants de déchèteries, depuis Mars 2017
- Transfert des collectes sélectives (flux emballages légers, multi-matériaux et JRM), Avril 2017

- **Valorisation des mâchefers**

Le centre a réceptionné les mâchefers produits par l'Unité de Valorisation énergétique de Villefranche sur Saône (13 996 T) ainsi qu'une partie des mâchefers produits par l'UVE de Gerland (7 780 T). Ces mâchefers sont criblés pour retirer les métaux et ferreux et non ferreux et maturés afin de pouvoir être utilisés en technique routière.

En 2020 il a été valorisé :

- 19 561 tonnes de graves de mâchefers ;
- 467 tonnes de ferrailles
- 333 tonnes de métaux non ferreux (aluminium, inox...)



○ **Encombrants de déchèteries :**

Comme le site de Saint Etienne sur Chalaronne, le centre accueille des encombrants de déchèterie en provenance de collectivités adhérentes du sud du territoire.

En 2020, 1 568 tonnes d'encombrants ont été broyés pour être valorisés en énergie sur l'UVE de Villefranche.

○ **Transfert des collectes sélectives :**

- 5 681 tonnes d'emballages légers et 2 359 tonnes de multi matériaux ont transité par le quai de transfert en direction du centre de tri SUEZ à Firminy, et 779 tonnes de multi matériaux en provenance des collectes de la Métropole de Lyon sur le secteur ont transité sur Quincieux, avant d'être traitées sur le centre de tri de Paprec à Chassieu.
- 4 078 tonnes de papiers (JRM) issus des points d'apports volontaires des adhérents du Sytraival ont été réceptionnés, triés manuellement au sol (les refus et indésirables sont retirés, principalement des cartons bruns) puis expédiés sur la papeterie NORSKE SKOG à GOLBEY (88) en vue de leur recyclage.
- Des prélèvements (échantillonnages normés) et des caractérisations sont réalisés sur le site afin de connaître la composition des trois flux de collecte sélective réceptionnés.

**e. Le traitement des déchets verts**

○ **La plateforme de compostage d'Arnas**

Le tableau ci-contre présente l'évolution des tonnages par année.

	<b>Tonnage déchets verts</b>	<b>Production de compost</b>
<b>2016</b>	11 805	5 902
<b>2017</b>	10 411	5 205
<b>2018</b>	9 945	5 450
<b>2019</b>	9 394	5 200
<b>2020</b>	9 114	4 200

○ **Les plateformes externes**

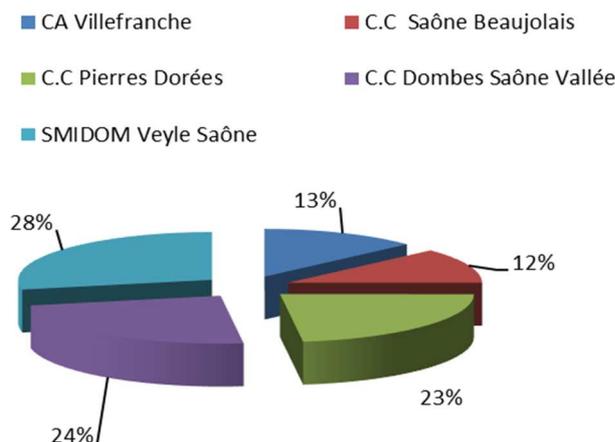
Afin de délester la plateforme de compostage d'Arnas, une partie des tonnages du territoire du Sytraival est traitée sur des plateformes externes. Depuis juillet 2013, ce sont 3 plateformes qui produisent du compost :

- Dans le département de l'Ain : à Reyrieux (2820 t.) et à Baneins (4 336 t.) exploitées par des agriculteurs qui valorisent le compost produit directement dans leurs champs.
- Dans le Rhône : une plateforme à Monsols (1 821 t.) qui traite aussi des boues de station d'épuration.

○ **Provenance**

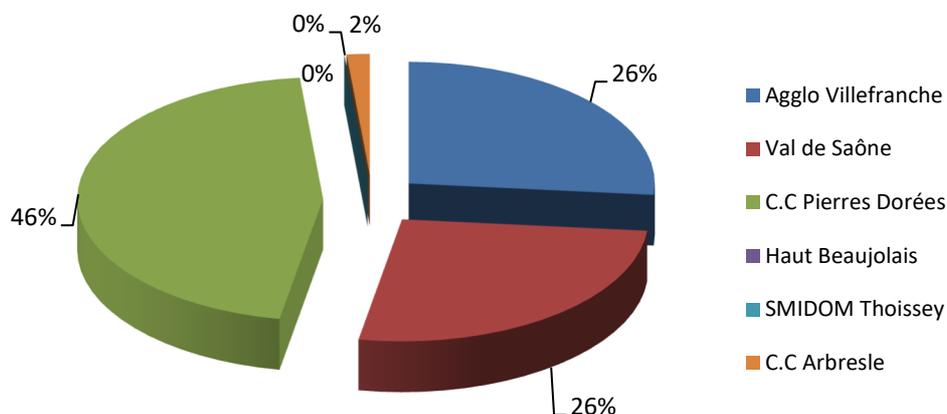
Les déchets verts proviennent essentiellement des déchèteries (85 %), des artisans (9 %) et des services d'espaces verts des collectivités (6 %).

## Répartition des tonnages par communauté de communes (déchèterie)



### f. Centre de stockage et de valorisation des déchets inertes (CET III)

Le tonnage réceptionné sur le site d'Arnas en 2020 est de 8 473 t en provenance des déchetteries.



Le centre de stockage et de valorisation des déchets inertes permet, à partir des déchets de démolition, de produire des matériaux (sable, tout venant, terre...) par du broyage, du concassage et du tri, qui sont recyclés en BTP. Avec du compost, la terre peut servir de terre végétale.

### g. La collecte sélective

Le Sytraival a comme compétence la reprise et la valorisation des déchets collectés dans les bornes d'apport volontaire ou en porte-à-porte. La collecte est sous la responsabilité des groupements de communes (hormis pour le verre et les journaux magazines en points d'apports volontaires gérés par le Sytraival).

Deux adhérents du Sytraival ont opté pour une collecte des emballages légers en mélange avec les journaux magazines (dénommée « Multi matériaux ») : la Communauté de Communes (CC) du Pays de l'Arbresle et la Communauté d'Agglomération de Villefranche Saône Beaujolais (hormis le territoire de l'Ex CC Beaujolais Nizérand Morgon), et une commune de la Communauté de Communes Saône Beaujolais : St Georges de Reneins.

La collecte est majoritairement effectuée en apport volontaire ; cependant certaines Communautés de Communes sont en collecte en porte-à-porte : la CC du Pays de l'Arbresle, la Communauté d'Agglomération de Villefranche (uniquement pour le MULTI), la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et une partie de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Le marché de collecte des bornes de collecte sélective pour le verre et pour les papiers est actuellement réalisé par la société GUERIN. Les emballages légers sont collectés par différents prestataires privés ou en régie directe pour certaines collectivités.

Depuis avril 2017, une partie des collectes sélectives est regroupée sur le quai de transfert du Sytraival exploité par la société SUEZ et situé à Quincieux, avant d'être acheminée sur le centre de tri de SUEZ à Firminy.

Les emballages du secteur d'Amplepuis (une partie de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien) transitent par le quai de transfert de Thizy-les-Bourgs.

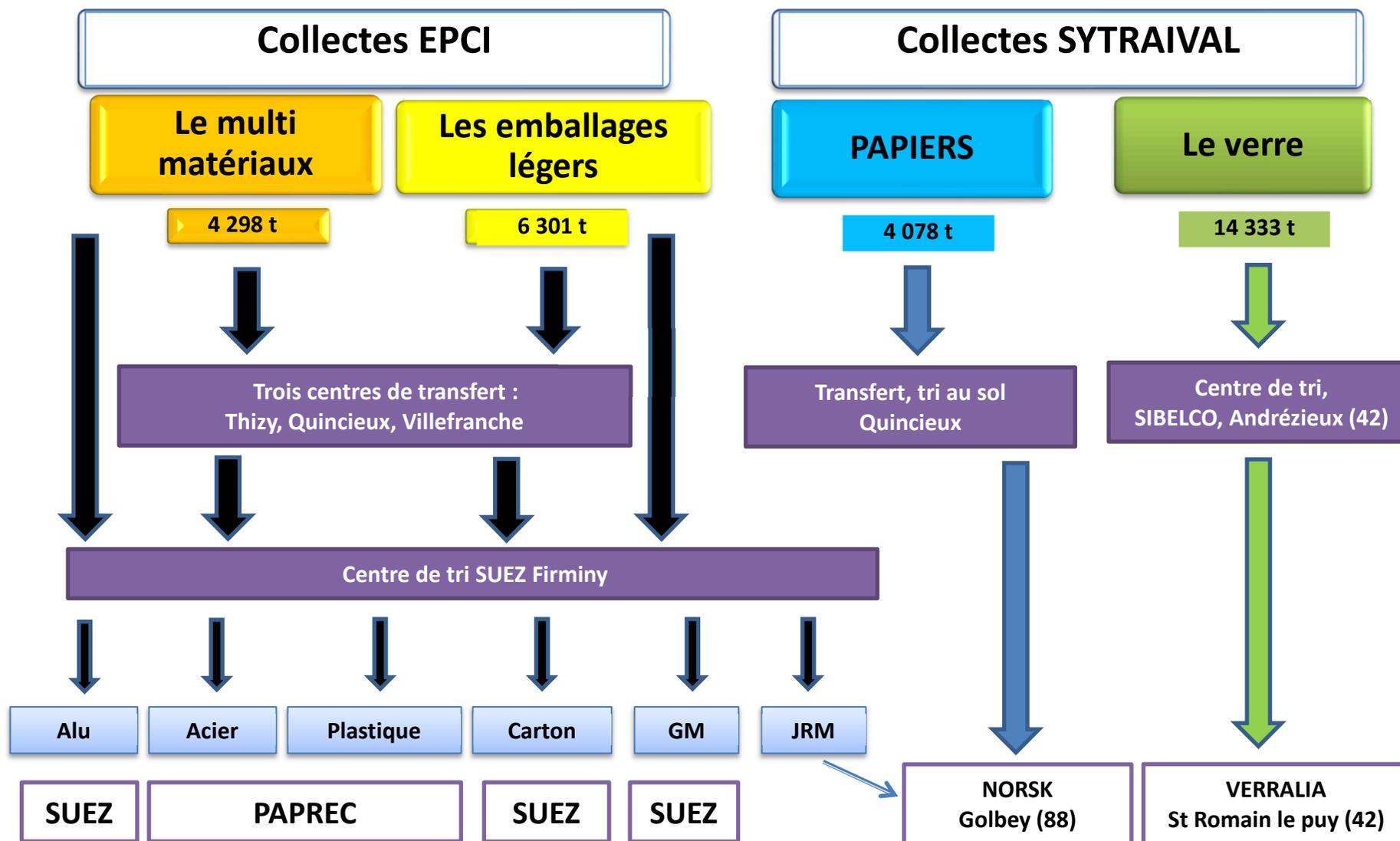
Une partie des flux de l'Agglomération de Villefranche transite par le quai de transfert de VEOLIA à Villefranche.

La collecte des journaux magazines réalisée par la société GUERIN est acheminée, après un tri manuel au sol effectué directement sur le quai de transfert de Quincieux, à la papèterie NORSK SKOG située à Golbey (88).

o **Organisation des flux :**

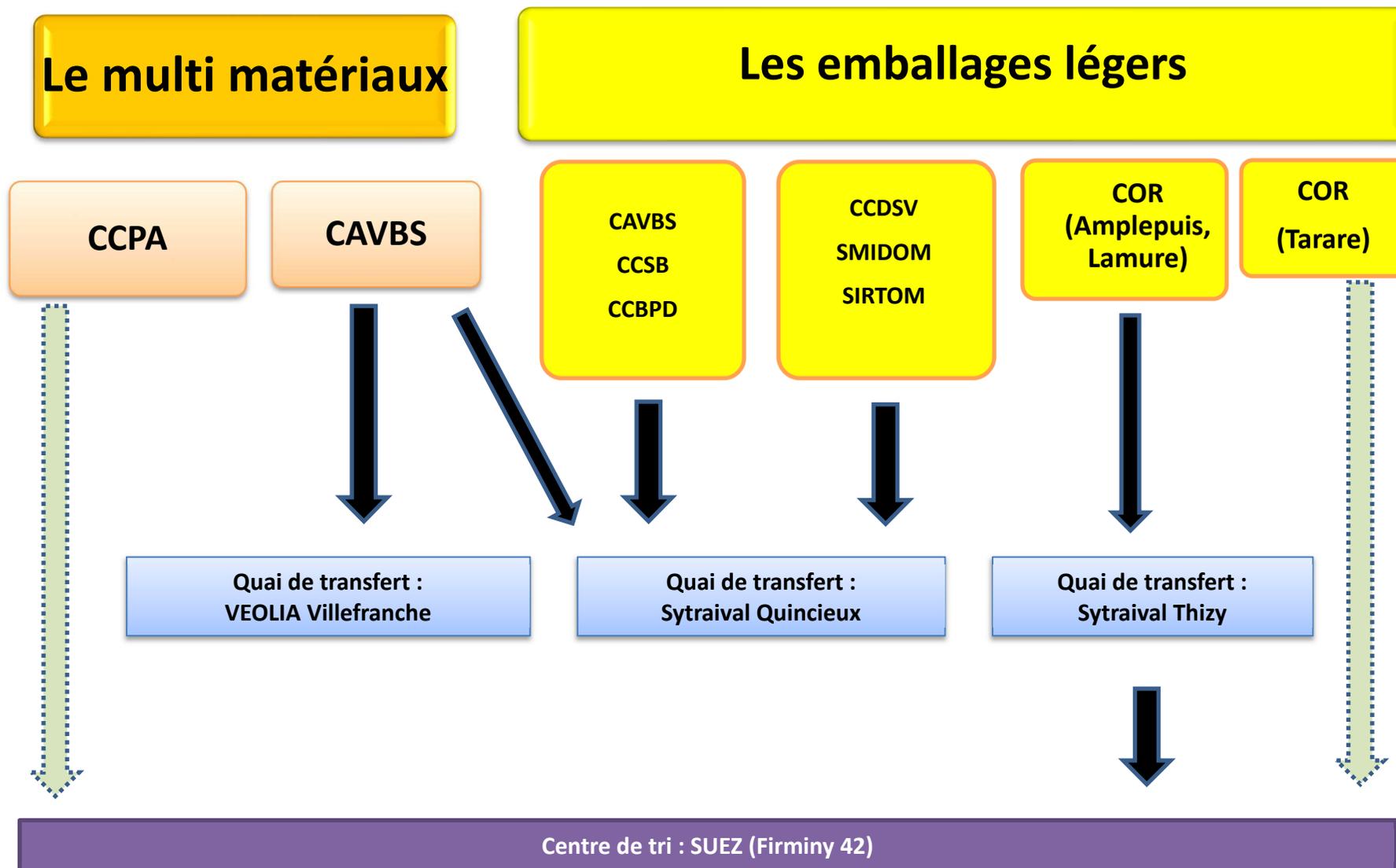
1 - Schéma de collecte des 4 flux : « Emballages », « Multi », « Papiers » et « Verre » (tonnages gérés par le Sytraival)

# Flux Collecte Sélective



2- Zoom par territoire : flux « Emballages » et « Multi »

(en 2020 la CCPA et le territoire de Tarare pour la COR ont également transité par le quai de transfert de Quincieux)



## Evolution des tonnages collectés

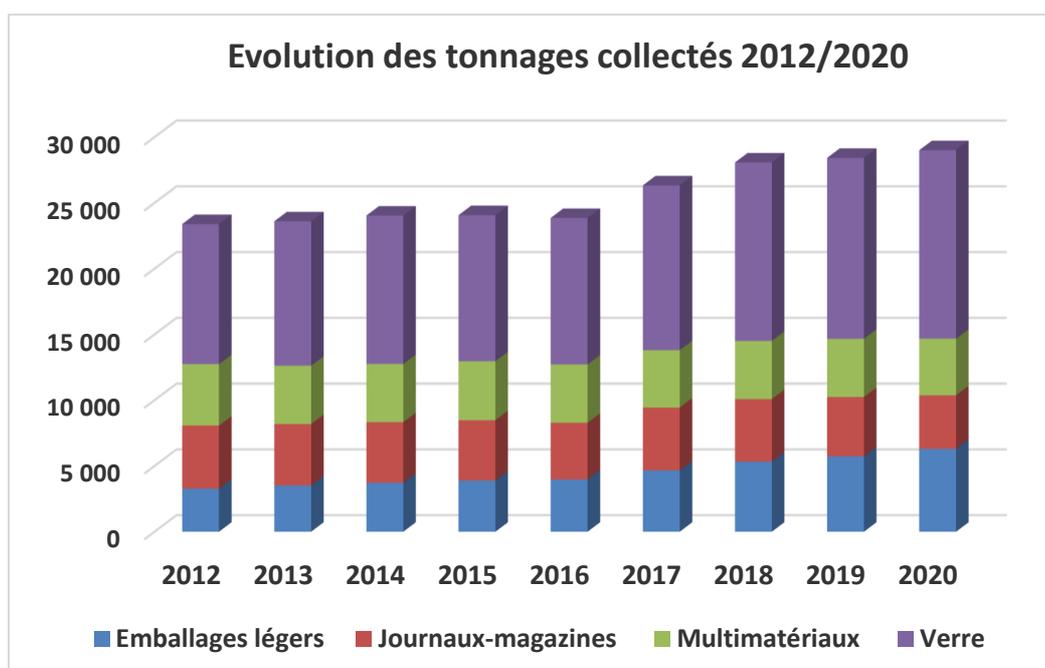
Matériaux	2016		2017*		2018*		2019		2020	
	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1	Tonnage collecté	% par rapport Année N-1
Verre	11 058	- 0,8 %	12 525	13,3 %	13 563	8 %	13 750	1.4 %	14 333	4.1 %
Emballages légers (EL)	4 012	3,2 %	4 659	16,1 %	5 333	14.5 %	5 729	6.9 %	6 301	9.1 %
Papiers	4 401	- 3,5 %	4 781	8,6 %	4 847	1.5 %	4 661	- 4 %	4 078	- 10.6 %
Papiers et EL en mélange (MULTI)	4 441	- 1,0 %	4 366	- 1.7 %	4 335	- 0.7 %	4 283	- 1.2 %	4 298	- 3.2 %
<b>TOTAL CS</b>	<b>23 897</b>	<b>- 0,7 %</b>	<b>26 331</b>	<b>10,1 %</b>	<b>28 078</b>	<b>6.5 %</b>	<b>28 423</b>	<b>1.2 %</b>	<b>29 009</b>	<b>2.0 %</b>

\* **Pour rappel, 2017** : l'adhésion d'une nouvelle collectivité au 01/01/2017, le SIRTOM fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2016 / 2017 les évolutions seraient les suivantes :

Verre ..... + 185 tonnes..... + 1,8 %  
 EL..... + 239 tonnes..... + 6.0 %  
 Papiers ..... - 146 tonnes..... - 3,3 % (mais la proportion de papiers augmente dans les EL)  
 MULTI ..... - 75 tonnes..... - 1,7 %  
**Total collecte sélective collectée..... + 203 tonnes..... + 0,8 %**

\* **Fait marquant 2018** : l'intégration d'une nouvelle collectivité au SMIDOM au 01/01/2018, la CC Bord de Veyle, fausse l'évolution des tonnages constatée. A périmètre identique 2017 / 2018 les évolutions seraient les suivantes :

Verre ..... + 720 tonnes,..... + 5,6 %  
 EL..... + 424 tonnes, ..... + 9,1 %  
 Papiers ..... - 134 tonnes, ..... - 2,8 % (mais la proportion de papiers continue d'augmenter dans les EL)  
 MULTI ..... - 31 tonnes, ..... - 0,7 %  
**Total collecte sélective collectée..... + 979 tonnes, ..... + 3,5 % = forte augmentation liée à la progression du verre et des EL**



**Collecte des emballages légers (EL)**  
(En tonne et en kg par habitant)

EPCI	2019 (en t)	2020 (en t)	2019 (en kg/hab)	2020 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais Saône	79,5	84,9	14,4	15,3
Beaujolais Pierres Dorées	1 463,1	1 643,2	28,9	31,4
Communauté Ouest Rhodanien	1 161,0	1 359,0	22,9	26,9
Pays de l'Arbresle	Pas de collecte d'EL			
Saône Beaujolais	551,6	590,0	12,7	14,8
Dombes Saône Vallée	950,0	975,4	20,8	22,0
SMIDOM Veyle Saône	1 072,5	1 178,0	27,2	27,5
SIRTOM Vallée de la Grosne	451,7	470,5	20,8	21,5
<b>TOTAL</b>	<b>5 729,3</b>	<b>6 301,0</b>	<b>22,3</b>	<b>24,5</b>

\* pour l'Agglo de Villefranche, seul est pris en compte l'ex CC Beaujolais Nizérand Morgon

\*\* pour l'Arbresle, pas de collecte d'EL

\*\*\* Jassans inclus

Une progression importante est constatée en 2020 (+ 9 % par rapport à 2019) et confirme l'évolution constamment positive depuis 2016.

Dans un même temps la proportion de papiers dans ce flux continue à augmenter, phénomène constaté depuis 2015.

**Collecte des multi matériaux**  
(En tonne et en kg par habitant)

EPCI	2019 (en t)	2020 (en t)	2019 pop MM (en kg/hab)	2020 pop MM (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais	2 222,0	2 130,8	38,2	35,5
Pays de l'Arbresle	2 078,0	2 020,6	57,8	53,7
CC Saône Beaujolais (St Georges)	133,5	146,3	32,3	33,7
<b>TOTAL</b>	<b>4 433,5</b>	<b>4 297,7</b>	<b>43,8</b>	<b>42,1</b>

Pour tous les tonnages de collecte d'emballages et de multi-matériaux, il s'agit des poids entrant au centre de tri. Pour être juste, il convient de retirer de ces chiffres les refus de tri qui sont traités à l'unité de valorisation énergétique de Villefranche.

Les taux de refus ont fortement augmenté en 2020 pour atteindre un niveau très élevé, entre 28 et 30%, pour des taux compris entre 18 et 22 % en 2019.

Cette évolution a impacté l'ensemble des collectivités, du Sytraival et des autres EPCI clients du centre de tri de Firminy. Cette hausse se retrouve également au niveau régional et est liée en partie à la crise COVID19.

**Collecte des JRM en Points d'Apport Volontaire  
(En tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2019 (en t)	2020 (en t)	2019 (en kg/hab)	2020 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais Saône*	153,7	111,5	27,8	20,1
Beaujolais Pierres Dorées	753,8	679,8	14,8	13,4
Communauté Ouest Rhodanien	814,4	752,4	16,1	14,8
Pays de l'Arbresle**				
Saône Beaujolais	719,0	647,9	16,6	14,9
Dombes Saône Vallée	752,2	642,1	16,7	14,1
SMIDOM Veyle Saône	844,5	816,2	21,5	20,7
SIRTOM de la vallée de la Grosne	472,9	428,0	21,9	19,7
<b>SYTRAIVAL</b>	<b>4 510,5</b>	<b>4 077,9</b>	<b>17,53</b>	<b>15,85</b>

\* pour l'Agglo de Villefranche, seul le territoire de l'ex CC Beaujolais Nizerand Morgon collecte les JRM en PAV

\*\*pour l'Arbresle, pas de collecte de JRM en PAV (hormis en déchèterie)

\*\*\*Jassans inclus

Les tonnages collectés continuent de baisser en 2020, - 10 %. Inversement la présence des refus et des indésirables continue d'augmenter : le taux de contamination était de 4.10 % en 2017, 4.57 % en 2018, 6.38 % en 2019 et atteint 9.8 % en 2020.

En sachant que le taux acceptable pour la papeterie se situe entre 3 % et 5 % en fonction de la nature des indésirables. Au-delà de cette limite, de fortes décotes sont appliquées et des chargements de papier ont été refusés et envoyés sur un centre de sur-tri.

**Collecte du verre  
(en tonne et en kg par habitant)**

EPCI	2019 (en t)	2020 (en t)	2019 (en kg/hab)	2020 (en kg/hab)
Agglo Villefranche Beaujolais Saône	1 899	1 893	28,5	28,4
Beaujolais Pierres Dorées	1 992	2 103	39,3	40,2
Communauté Ouest Rhodanien	1 664	1 820	32,8	36,0
Pays de l'Arbresle	1 291	1 410	34,9	37,5
Saône Beaujolais	2 488	2 505	57,1	56,8
Dombes Saône Vallée	1 641	1 648	36,0	37,1
SMIDOM Veyle Saône	1 606	1 838	40,7	43,0
SIRTOM de la Vallée de la Grosne	1 168	1 116	53,8	51,0
<b>SYTRAIVAL</b>	<b>13 750</b>	<b>14 333</b>	<b>38,7</b>	<b>39,8</b>

Les tonnages collectés continuent d'augmenter en 2020, + 4.1 %, et confirme l'évolution constamment positive depuis 2015.

Les performances de collecte sélective des différents EPCI (verre, papiers, emballages légers et multi matériaux) se situent entre 68 et 98 kg par an et par habitant. La performance moyenne du Sytraival est de 81 kg / an / habitant.

Le taux moyen de recyclage du Sytraival est supérieur aux résultats nationaux :

	2014*	2015	2016	2017	2018*	2019	2020 (estimation)	Taux recyclage national, source CITEO
<b>Taux Moyen de Recyclage : performance SYTRAIVAL / gisement annuel national</b>	<b>60,23%</b>	<b>62,26%</b>	<b>62,63%</b>	<b>63,83%</b>	<b>74,97%</b>	<b>70,29%</b>	<b>72,00%</b>	70,00%
<b>Acier/alu</b>	54,00%	56,40%	53,20%	52,10%	85,90%	80,40%	81,00%	84,00%
<b>Cartons</b>	71,40%	71,90%	81,10%	87,70%	92,80%	83,50%	85,00%	70,00%
<b>Plastique</b>	15,50%	22,00%	16,20%	15,50%	21,20%	17,30%	22,00%	29,00%
<b>Verre</b>	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	85,00%

### h. Collecte des Déchets d'équipements électroniques et électriques (D3E)

En complément de la collecte sélective, la collecte des Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques (D3E) a été mise en place en 2007 dans les déchèteries situées sur le territoire du Sytraival.

La mise à disposition des contenants et la collecte en déchèterie sont à la charge de l'éco-organisme ECOSYSTEMES depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les D3E ainsi collectés sont démantelés avant recyclage de leurs différents composants et matériaux.

567 950 appareils ont été collectés en 2020, représentant 2 900 tonnes de D3E.

La performance du Sytraival est de 8.9 Kg / hab / an en 2020, résultat supérieur au niveau national se situant à 7.15 Kg / an / hab (à milieu identique : semi-urbain).

Les adhérents du Sytraival ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOSYSTEMES s'élevant à 204 307 €.

### **EVOLUTION TONNAGES D3E 2017 / 2020**

Tonnages	2017	2018	2019	2020	Evolution 2019-2020
<b>Gros Electro Ménager Hors Froid</b>	936	1011	1076	1004	<b>-7%</b>
<b>Gros Electro Ménager</b>	474	496	492	439	<b>-11%</b>
<b>Ecrans</b>	422	308	300	245	<b>-18%</b>
<b>Petits Appareils en Mélange</b>	1051	1090	1183	1204	<b>2%</b>
<b>TOTAL D3E</b>	<b>2883</b>	<b>2905</b>	<b>3051</b>	<b>2892</b>	<b>-5%</b>
<b>Kg / an / hab</b>	8,98	8,89	9,34	8,90	<b>-5%</b>
<b>Reversements aux collectivités</b>	191 000 €	200 732 €	212 660 €	204 307 €	<b>-4%</b>

Le taux de valorisation, incluant le réemploi (appareils entiers et composants), la valorisation matière et la valorisation énergétique s'élève à 92 % pour l'année 2020 : 2 158 tonnes de matières recyclées (ferreux, non ferreux, plastiques), 303 tonnes en valorisation énergétique et 44 tonnes en élimination.

Les filières de traitement sont les suivantes :

- Pour le Gros Electro Ménager Hors Froid, société PURFER à Saint-Pierre-de-Chandieu (69)
- Pour le Gros Electro Ménager Froid, société TERRECOVAL à La Chambre (74) et SUEZ à Feyzin (69)
- Les Petits Appareils en Mélange, société SUEZ à Feyzin (69)
- Pour les écrans, société ENVIE à Villeurbanne (69)
- Pour les écrans plats, ENVIRONNEMENT RECYCLING à Dommerat (03)

### i. Collecte des meubles (Eco-Mobilier)

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, un contrat avec ECOMOBILIER a été signé pour la mise en place d'une collecte des Déchets d'Equipement d'Ameublement (DEA) en déchèterie.

En 2013, le tonnage total (encombrants, bois, ferrailles) collecté sur les déchèteries du territoire était de 27 797 tonnes, soit un tonnage estimé de meubles à 6 430 tonnes.

Au 31 décembre 2020, 27 déchèteries sur 28 sont équipées en bennes de collecte des DEA (la dernière déchèterie n'est pas en capacité d'accueillir une benne DEA). Un total de 6 841 tonnes de DEA a été collecté en 2020.

Une fois collectés, ces DEA sont envoyés sur un centre de pré tri (SUEZ à Quincieux) et séparés en cinq fractions, avant expédition dans des « centres de préparation » spécifiques (pour le bois, la literie, les rembourrés, le plastique et la ferraille).

Les adhérents du Sytraival ont perçu l'intégralité des soutiens versés par ECOMOBILIER s'élevant à 208 688 € en 2020.

#### Collecte DEA 2020

Déchèteries	Tonnes		Tonnes / Benne	
	2019	2020	2019	2020
ARNAS	1 077	797	2,09	2,31
ANSE	259	310	1,86	2,39
CHAZAY	364	338	2,16	2,25
ST LAURENT	231	22	1,72	1,97
THEIZE	81	220	1,56	2,18
AMPLEPUIS	109	152	1,85	2,37
BOURG DE THIZY	126	159	1,86	2,88
COURS LAVILLE	89	109	1,98	2,42
ST NIZIER	78	138	1,55	2,13
ST MARCEL L'ECLAIRE	494	582	1,87	2,23
COURZIEU	397	265	1,75	1,81
FLEURIEUX	606	572	2,81	2,58
BELLEVILLE	383	331	2,13	2,21
ST DIDIER SUR BEAUJEU	121	135	1,72	1,90
VILLE MORGON	146	166	1,68	2,03
JULIENAS	67	61	1,64	2,09
MONSOLS	51	67	1,65	2,09
TOUSSIEUX	861	911	2,15	2,52
FRANS	559	564	2,04	2,51
ST ETIENNE SUR CHALARONNE	119	179	2,05	2,13
ST JEAN SUR VEYLE	119	138	1,73	1,95
FRANCHELEINS	124	183	2,35	2,41
VONNAS	0	95		2,02
CLUNY	187	182	2,97	3,04
SALORNAY SUR GUYE	67	60	2,68	2,99
TRAMBLY	88	83	2,65	3,21
LA GUICHE	19	22	2,42	3,62

Collectivité	Tonnes		Tonnes / Benne
	2019	2020	2020
<b>AGGLO VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS</b>	1 077	797	2,31
<b>CC BEAUJOLAIS PIERRES DOREES</b>	935	890	2,20
<b>CA OUEST RHODANIEN</b>	897	1 140	2,41
<b>CC PAYS DE L'ARBRESLE</b>	1 002	837	2,20
<b>CC SAONE BEAUJOLAIS</b>	769	759	2,06
<b>CC DSV</b>	1 421	1 475	2,52
<b>SMIDOM Veyle Saône</b>	363	596	2,16
<b>SIRTOM Vallée de la Grosne</b>	361	347	3,22
<b>Nombre de déchèteries équipées</b>	26	27	
	<b>6 823</b>	<b>6 841</b>	<b>2,38</b>

Bennes de Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA)



Déchèteries



COLLECTE  
**SUEZ**

CENTRE DE TRI  
**SUEZ QUINCIEUX**

Centre de préparation  
FERRAILLES  
**3 %**

Centre de préparation  
du BOIS

Centre de préparation  
LITERIE  
**7 %**

Centre de préparation  
AUTRES  
REMBOURRES

Centre de préparation  
PLASTIQUES  
**2 %**

## j. Récapitulatif des soutiens des Eco-organismes

### Soutiens ECO-ORGANISMES, 2014 / 2020

ECO-ORGANISMES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>ECOSYSTEMES</b>	127 000 €	162 000 €	172 000 €	191 000 €	200 732 €	212 660 €	204 307 €
<b>ECOMOBILIER</b>	203 903 €	227 988 €	230 383 €	231 339 €	217 377 €	216 617 €	208 688 €
<b>CITEO, papiers</b>	*	*	*	*	386 300 €	365 885 €	316 986 €
<b>CITEO, EL</b>	2 575 851 €	2 849 000 €	2 717 642 €	3 006 524 €	3 168 960 €	3 155 040 €	3 358 300 €

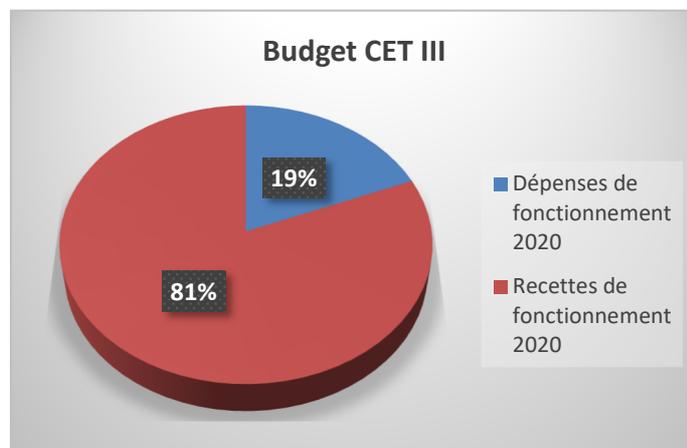
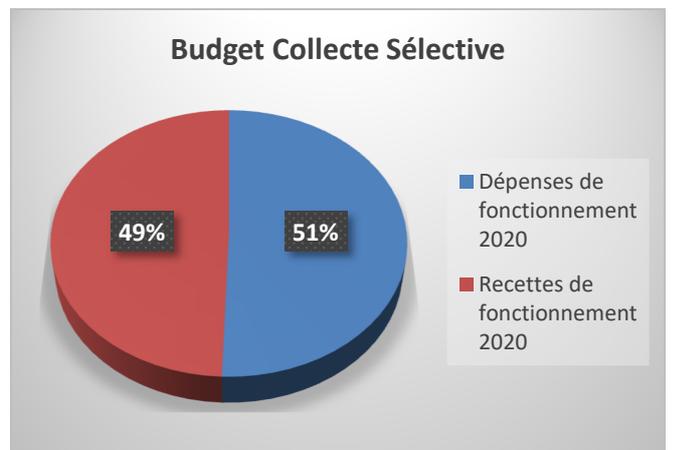
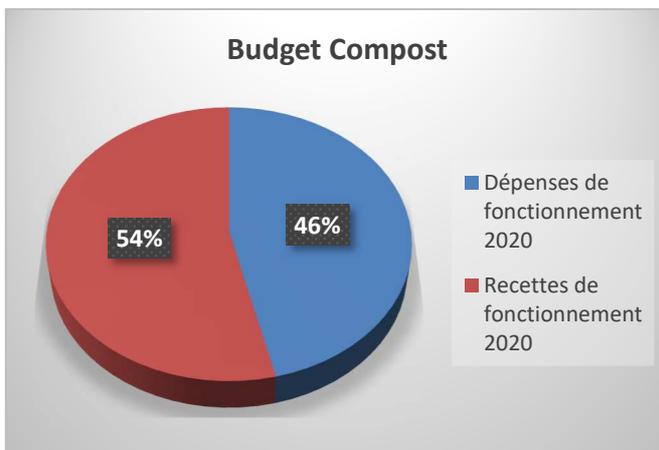
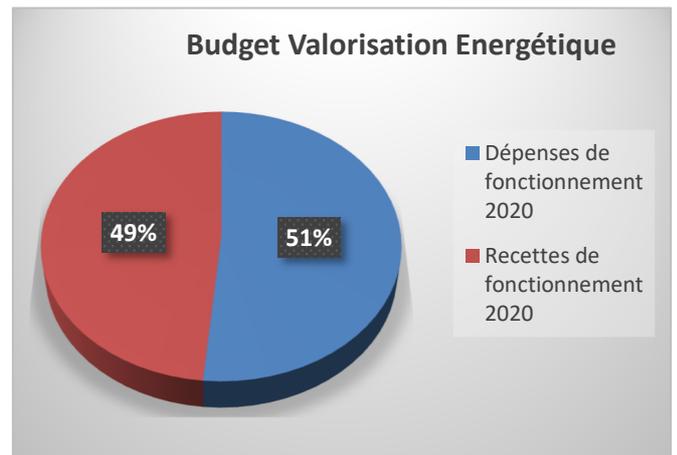
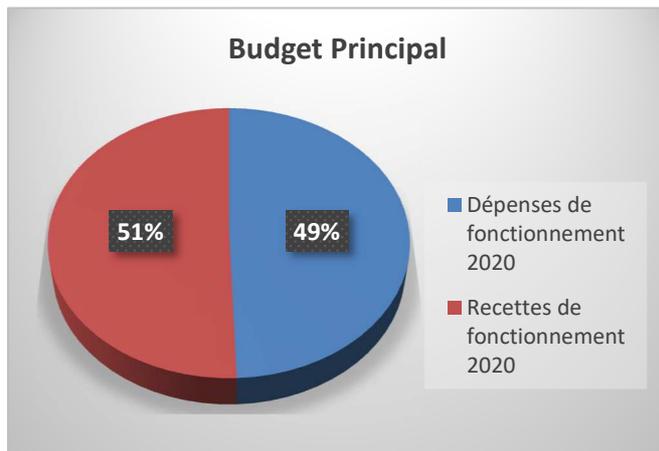
\* Contrat direct ECOFOLIO / EPCI, les soutiens étaient perçus directement par les adhérents du Sytraival.  
En 2018 ECO-EMBALLAGES et ECOFOLIO ont fusionné pour donner CITEO.  
Estimation 01/06/2021.

## C. LES INDICATEURS FINANCIERS

### I. Synthèse générale des comptes

	Résultat clôture 2019	Part affecté à l'investissement	Résultat exercice 2020	Résultat clôture 2020
<b>Budget Principal</b>				
- investissement	69 646,08		-19 892,77	49 753,31
- exploitation	122 471,29		11 854,46	134 325,75
	<b>192 117,50</b>		<b>Total Principal</b>	<b>184 079,06</b>
<b>Budget Valorisation Energétique</b>				
- investissement	851 776,66		13 708 568,01	14 560 344,67
- exploitation	-108 491,89		-740 305,89	- 848 797,78
	<b>743 284,77</b>		<b>Total Valorisation</b>	<b>13 711 546,89</b>
<b>Budget Compostage</b>				
- investissement	1 714 917,89		3 064,50	1 717 982,39
- exploitation	540 711,07		89 483,51	630 194,58
	<b>2 255 628,96</b>		<b>Total Compostage</b>	<b>2 348 176,97</b>
<b>Budget Collecte Sélective</b>				
- investissement	75 346,28		47 456	122 802,28
- exploitation	862 983,39		-173 236,42	689 746,97
	<b>938 329,67</b>		<b>Total Collecte Sélective</b>	<b>812 549,25</b>
<b>Budget CET 3</b>				
- investissement	142 919,94		-33 734,90	109 185,04
- exploitation	344 043,59		64 630,62	408 674,21
	<b>486 963,53</b>		<b>Total CET 3</b>	<b>517 859,25</b>

Détail par budget des dépenses et recettes de fonctionnement 2020 :



## II. Prix des prestations

Il est rappelé que ces tarifs équilibrent la totalité du service. Le Sytraival est un établissement public sans fiscalité ni participation des collectivités autres que le coût à la tonne du service.

Ces prix couvrent l'intégralité du coût investissement (amortissement et emprunt) et exploitation (administration et prestations).

En 2009, une taxe globale pour activité polluante (TGAP) a été ajoutée à l'usine d'incinération et une évolution de cette taxe a été fixée pour les années avenir.

a) Usine d'incinération

<b>LIBELLE RUBRIQUE</b>	<b>Rappel tarifs 2019 (€ HT / t.) Hors TGAP</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.) Hors TGAP</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.) TGAP comprise</b>	<b>Variation</b>
Déchets ménagers - accueil usine d'incinération membres du syndicat mixte :				
- Collectivités adhérentes exploitation	92	95*	98	3%
- Collectivités non adhérentes au syndicat mixte	108	111*	114	3%
- Apports selon notre demande	96	99*	102	3%
Déchets encombrants	94	100*	103	6%
Déchets industriels assimilés	132	136*	139	3%
Déchets industriels en régie	139	143*	146	3%
Déchets hospitaliers**	368	379	379	3%
<b>*Montant TGAP 2020 à ajouter : 3 € HT / t</b>				

b) Plate-forme de compostage :

	<b>Rappel tarifs 2019 (€ HT / t.)</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.)</b>	<b>Variation</b>
Déchets en provenance des déchèteries	34	34	0%
Déchets en provenance des communes	32	32	0%
Autres déchets verts reçus sur la plate-forme	40	40	0%

c) Centre d'enfouissement technique à Arnas :

	<b>Rappel tarifs 2019 (€ HT / t.)</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.)</b>	<b>Variation</b>
Déchets en provenance des déchetteries	9.0	10.0	11%
Autres déchets inertes	9.3	10.3	11%

d) Collecte sélective :

	<b>Rappel tarifs 2019 (€ HT / t.)</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.)</b>	<b>Plus-value ouverture sacs (€ HT / t.)</b>	<b>Variation</b>
Papiers	0	0		0%
Tri emballages légers en vrac	177	210	15	19%
Tri emballages légers en vrac sans transfert	147	182	15	24%
Tri emballages légers en sac	198			0%
Tri Multi en vrac	119	180	15	51%
Tri Multi en vrac sans transfert	102	156.50	15	53%
Tri Multi en sac	141			0%
Tri Multi en sac sans transfert	124			0%
Refus de tri	92*	95*		3%
Verre	18	19		5.5%
Plâtre	96	96		0%

e) CET Saint Etienne sur Chalaronne :

	<b>Rappel tarifs 2019 (€ HT / t.) Hors TGAP</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.) Hors TGAP</b>	<b>Montant proposé 2020 (€ HT / t.) TGAP comprise</b>	<b>Variation</b>
Refus de tri	105	105*	147	0.7%
Amiante en alvéole dédiée	100	100		0.7%
<b>*Montant TGAP 2020 à ajouter : 42 € HT / t</b>				

## Prestations rémunérées à des entreprises sur contrat en 2020

	Société	Montant de la prestation (HT)
<b>VALORISATION ENERGETIQUE</b>		
Traitement des lixiviats St Etienne sur Chalaronne	SERPOL	59 749 €
Transfert St Etienne sur Chalaronne	SERNED	92 292 €
Transfert Fleurieux sur Arbresle	SUEZ	279 458 €
Transfert Fleurieux sur Bourg de Thizy	SUEZ	150 818 €
Exploitation de l'usine d'incinération	CIDEME	3 473 854 €
Exploitation du réseau de chaleur	CIDEME	118 838 €
Broyage et transport des encombrants	SERNED	326 266€
Mise en balle des OMR durant arrêt technique UIOM	PRESTABALLES	69 881 €
Surveillance des eaux souterraines et de surface	ABIOLAB-ASPOSAN	3 260 €

<b>COMPOST</b>		
Exploitation de la plate-forme de compostage	RACINE	216 981 €
Compostage des déchèteries	BIODE	80 447 €
	DCR01	136 241 €
	SEDE	56 674 €

<b>COLLECTE SELECTIVE</b>		
<b>Les JRM</b>		
Collecte et transport des journaux magazine Transfert et tri des journaux magazine (Quincieux) Reprise des journaux magazines	GUERIN	204 090 €
	SUEZ	59 314 €
	NORSKE	276 677 €
<b>Le VERRE</b>		
Collecte et transport du verre	GUERIN DUBUIS	698 051 € 41 154 €
<b>Les EMBALLAGES LEGERS et le MULTI</b>		
Prestation de transfert des collectes sélectives (Thizy + Quincieux)	SUEZ	181 055 €

### D. COMMUNICATION et PREVENTION

Depuis quelques années, le Sytraival a pour objectif de communiquer de plus en plus sur les consignes de tri, le recyclage, la réduction des déchets, le compostage...

Pour cela il met à disposition de ses adhérents des outils de communication, mais également des ambassadeurs du tri. Dans cette optique plusieurs actions sont menées.

Depuis 2017, le Sytraival a embauché une seconde ambassadrice de tri pour renforcer l'équipe. Son poste est principalement dédié à la communication dans les écoles.

## 1. Communication

Avec la COVID 19 beaucoup d'évènements et de projets ont été stoppés, retardés. Mais les animations en milieu scolaire ont pu continuer sur une partie de l'année, la réalisation d'articles pour les bulletins municipaux ou intercommunaux ont été écrits. Voici ci-dessous le détail de toutes nos actions :

- **Interventions en milieu scolaire**

Depuis 2012, des animations sont proposées aux écoles au tarif de 50 € HT.

En 2020, malgré la Covid, 181 interventions scolaires ont été réalisées sur le territoire du Sytraival.

De plus en plus d'écoles nous demandent d'intervenir. Pour cela qu'une personne a été recrutée de Janvier à Juin 2020 avec un arrêt suite à la fermeture des écoles.

Plus de 3 982 élèves ont été sensibilisés au tri, au recyclage, au compostage, à la consommation.

### Répartition des interventions

Collectivités	Ecole
CCBPD	36
SMIDOM	19
CCPA	4
CCSB	43
CCDSV	79

- **Visites des installations du Sytraival**

Suite au contexte sanitaire, les visites de nos installations ont été annulées une partie de l'année. L'UVE étant en rénovation, elle n'est pas visitable.

- **Manifestations**

Les manifestations ont toutes été annulées suite au contexte sanitaire.

- **Lettre d'information du Sytraival**

Une lettre d'information aux élus a été envoyée en 2020. Elle a pour but de communiquer sur les projets, les actualités du Sytraival. On peut également la retrouver sur notre site internet.

- **Articles pour bulletins**

Comme chaque année, le Sytraival propose un ou plusieurs articles pour les bulletins communaux et intercommunaux.



## I. Prévention

Des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés voient le jour en 2015.

Pour aider nos collectivités adhérentes à réaliser leur programme nous leur proposons en 2018 les actions suivantes :

- **Formation sur le compostage**

Nous proposons aux EPCI des formations pour leurs usagers lors de la distribution de composteurs, de réunions publiques, ou encore d'accompagnement lors de projets avec les écoles.

- **Mise en place de site de compostage partagé**

Le Sytraival propose à ses collectivités de les aider à la mise en place d'un site de compostage partagé.

Le premier, mis en place en partenariat, a été inauguré le 10 octobre 2020 sur la Communauté de Communes Saône Beaujolais. Il est installé au centre bourg de la commune de Charentay.



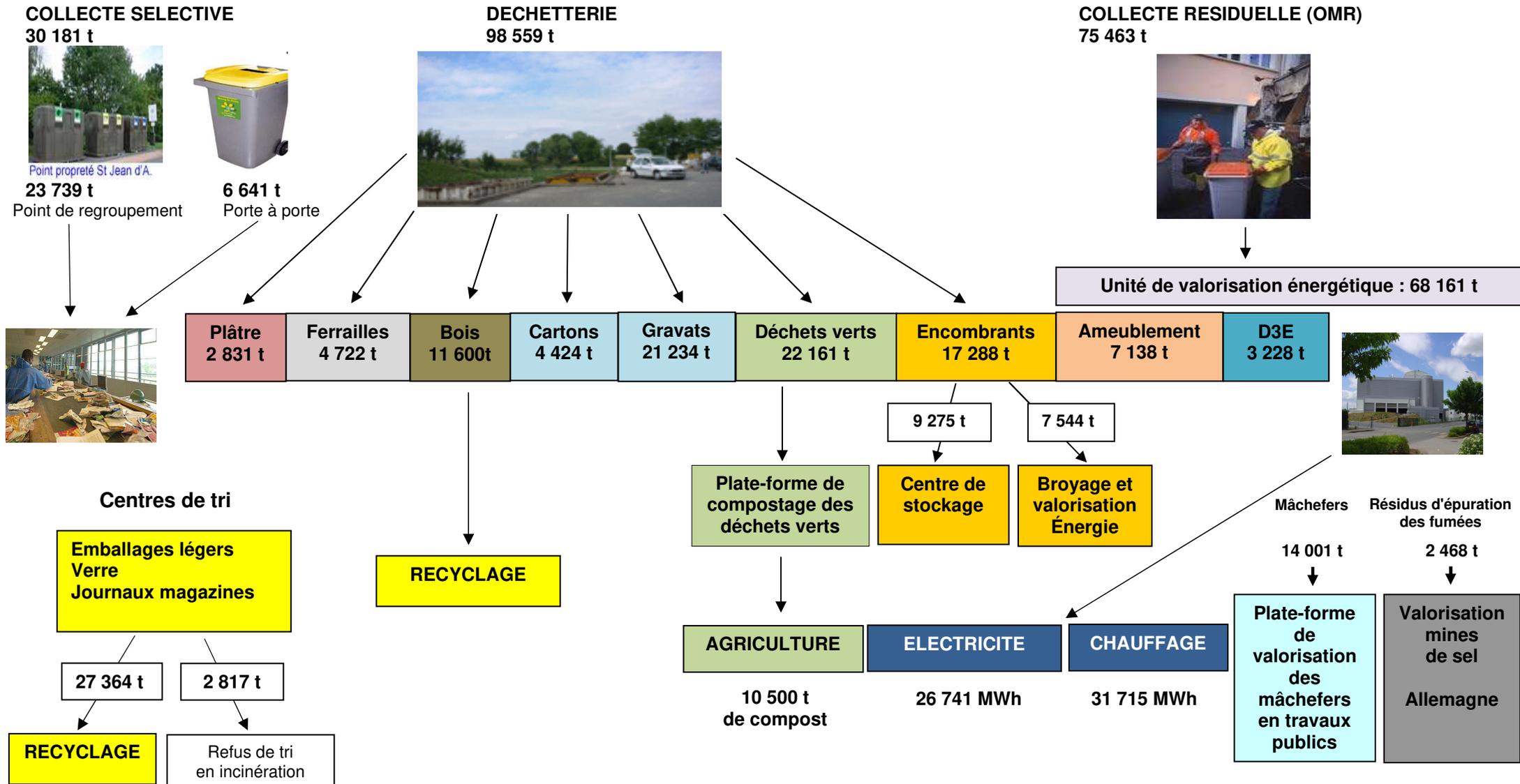
- **Vaisselle réutilisable et stop pub**

Le Sytraival a proposé à ses adhérents l'achat de vaisselle réutilisable, à savoir des gobelets de 30 cl, des gobelets de 12 cl, des carafes et des barquettes à frites.

Voici ci-dessous les quantités :

Gobelets 30 cl	Gobelets café 12 Cl	Carafe	Barquette de frites
17 350	3 980	773	2 710

## E. RECAPITULATIF DES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS (intégralité des tonnes produites par les adhérents du Sytraival)



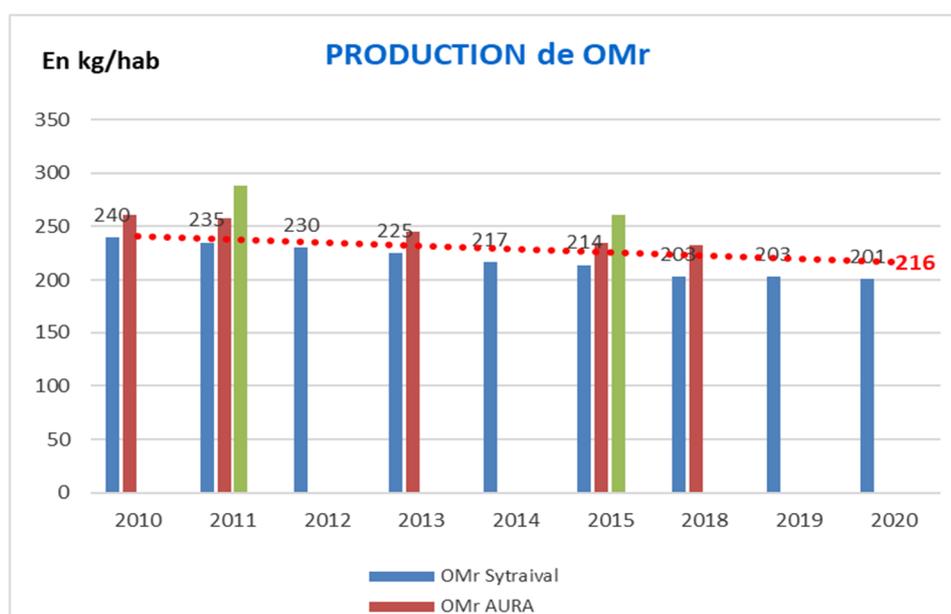
## F. BILAN / Loi de transition énergétique et économie circulaire

Les principales mesures du plan d'action déchets 2009-2012, adoptées dans le cadre du Grenelle 2 ont été renforcées par la loi de transition énergétique du 18 août 2015, qui détermine plusieurs axes dont la lutte contre le gaspillage et la promotion des économies circulaires, et renforcées par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Les objectifs sont les suivants :

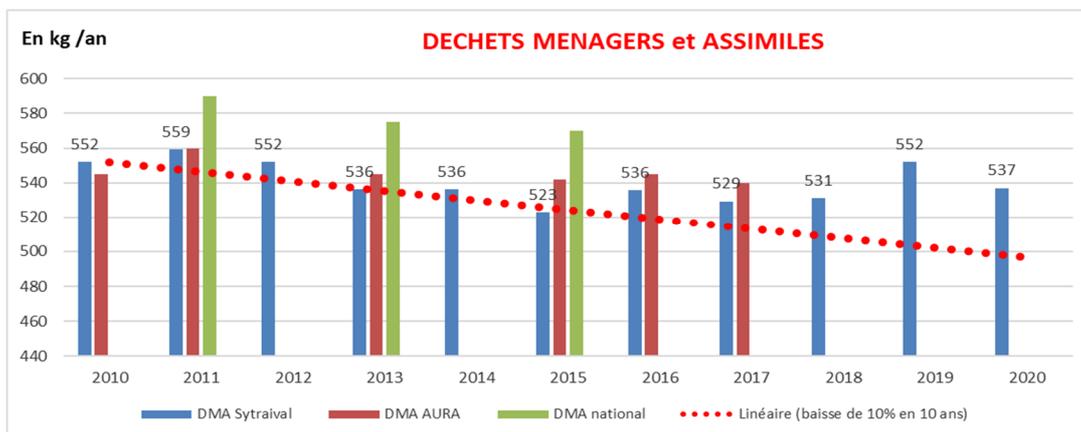
- Réduction de 10 % des déchets d'ici 2020, objectif revu à 15 % à l'échéance 2030.
- Augmentation du taux de recyclage à 55 % des déchets non dangereux en 2020 et à 65 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035.
- Réduction de 50 % des déchets mis en centres de stockage en 2020.
- Généraliser le tri de tous les plastiques des emballages fin 2022.

Sur le territoire du Sytraival, contrairement aux années précédentes où l'on observait chaque année une diminution de la production des déchets ménagers résiduels de plus de 1 %, ces dernières années la baisse de la production de OMr stagne mais reste faible par rapport à la production régionale (233 kg / hab) et en dessous des objectifs.



Les dernières années on constate une augmentation de la production totale de déchets, passant de 523 kg / an / hab en 2015 à 552 kg / an / hab en 2019, soit + 5.5 %.

Cette hausse a été constatée sur le territoire français avec la reprise de la consommation en 2016. En 2020, la crise du Covid a fait baisser les quantités collectées en déchèteries.



En 10 ans (2010-2020) on constate :

- Une baisse de 16% des Ordures ménagères résiduelles (passage de 240 à 201 kg / an / hab).
- Une baisse de 2.7% sur la production totale de déchets sur le territoire (passage de 552 à 537 kg / an / hab).

La baisse des ordures ménagères a été compensée par l'augmentation des apports en déchèterie + 8 % (passage de 235 à 255 kg / an / hab). On constate une disparité des ratios par habitant en fonction de l'ouverture ou non des déchèteries aux artisans / commerçants. Il faut souligner qu'avec les nouvelles filières de valorisation, 86 % des déchets entrants sur les déchèteries sont valorisés (hors gravats).

La collecte sélective est passée de 74 kg / an / hab en 2010 à 81 kg / an / hab en 2020, soit + 9 %.

Cette augmentation masque la baisse des tonnages de papier liée à la réduction des journaux magazines entre 2010 (24 kg / an / hab) et 2020 (19 kg / an / hab), qui est compensée par l'augmentation du taux de captation du verre et des emballages ménagers.

Le taux moyen de recyclage total est de 72 %, mais des efforts de sensibilisation doivent être menés pour réduire les erreurs de tri qui coûtent chères et qui rendent la matière impropre à sa réutilisation. En effet on constate une augmentation sur tous les flux.

Afin de baisser les tonnages, les actions de prévention vont être intensifiées, notamment au niveau des biodéchets par la sensibilisation au gaspillage alimentaire et le compostage individuel ou partagé.

Une personne du Sytraival a été formée et a passé son diplôme de Maître Composteur afin d'aider les collectivités adhérentes à cette mise en place.

En effet, le bilan ADEME 2017 sur la composition de la poubelle d'ordures ménagères résiduelles, indique que celle-ci contient un tiers de déchets putrescibles (principalement alimentaires), parmi lesquels 29 kg / hab / an relèvent du gaspillage alimentaire, soit 11 % de la poubelle grise.

Ces actions vont dans le sens de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire promulguée le 10 février 2020.

